



Rapport

**Visite de l'honorable Noël A. Kinsella,
président du Sénat,
et d'une délégation parlementaire,
Grèce et Bosnie-Herzégovine,**

du 7 au 16 septembre 2012

L'honorable Noël A. Kinsella, président du Sénat, et une délégation composée de sénateurs se sont rendus en Grèce et en Bosnie-Herzégovine du 7 au 16 septembre 2012.

La délégation a l'honneur de déposer son

Rapport

La délégation officielle, dirigée par le président Noël A. Kinsella, était composée des membres suivants :

l'honorable Noël A. Kinsella, sénateur, président du Sénat;

madame Ann Kinsella;

l'honorable James S. Cowan, sénateur, leader de l'opposition au Sénat;

l'honorable Leo Housakos, sénateur;

madame Janelle Feldstein, chef de cabinet du président du Sénat; et

madame Marie-Eve Belzile, secrétaire de la délégation.

Contexte - Grèce

Le Canada et la République hellénique entretiennent des liens étroits depuis plus de 70 ans. En 1942, alors que sévissait la Deuxième Guerre mondiale, la Grèce ouvrait sa première mission diplomatique à Ottawa et le Canada nommait le Major général Georges Vanier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès du Gouvernement grec en exil. Non seulement les liens solides qui unissaient le Canada et la République hellénique perdurent-ils encore aujourd'hui, mais ils furent renforcés au fil des années par la coopération bilatérale des deux pays au sein d'organisations diverses telles que l'OTAN, les Nations unies, l'OSCE et la Francophonie.

La Grèce se trouve au carrefour entre l'Europe occidentale, l'Europe du Sud-Est et la Méditerranée orientale; ce qui lui confère une perspective particulière sur les questions régionales, multilatérales et européennes. Le cinquième du territoire balkanique de la Grèce se compose de péninsules. Plus de 9 000 îles et îlots, dont près de 200 sont habités, s'emboîtent les unes aux autres pour former une géographie fragmentaire.

Une délégation sénatoriale, dirigée par le président du Sénat, s'est rendue en Grèce sous le mandat de la diplomatie parlementaire. Les membres de la délégation ont exprimé la solidarité du Canada et réaffirmé son amitié envers la Grèce, absorbée par une crise financière majeure et des mesures d'austérité impopulaires. Les délégués ont d'abord visité une île de Grèce afin d'obtenir un point de vue éclairé sur les différences constatées entre la vie grecque en région et en zone urbaine. Ils ont ensuite visité Athènes, capitale de la République hellénique, pour y rencontrer des membres du gouvernement et du Parlement.

Contexte – Bosnie-Herzégovine

L'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (désigné sous le nom d'Accord de Dayton) signé en 1995 a mis fin aux affrontements entre les trois principaux groupes ethniques du pays : les Bosniaques, les Croates et les Serbes. L'Accord a fait de la Bosnie-Herzégovine un État unifié qui comporte deux entités : la Fédération bosno-croate de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska (République serbe). Un district du nom de Brčko a également été créé, lequel n'est sous le contrôle d'aucune entité gouvernementale. Le gouvernement central est dirigé par un organe présidentiel composé de trois membres, un de chaque communauté ethnique, et la présidence est assumée à tour de rôle tous les huit mois. Le pays compte environ 3,9 millions d'habitants, dont environ 46% sont Bosniaques, 38% Serbes et 15% Croates.

Les tensions ethniques, la corruption, la fragilité des institutions gouvernementales et le crime organisé freinent la croissance du pays. Les postes au sein du gouvernement sont attribués majoritairement en fonction de l'origine ethnique et les dirigeants politiques prennent généralement des mesures qui avantagent leur propre groupe ethnique. Les représentants du gouvernement à tous les niveaux font face à de grandes difficultés pour répondre aux demandes liées à la reconstruction, à la reprise économique et à une gouvernance élémentaire.

Depuis la fin de la guerre, la communauté internationale a maintenu une présence civile importante sur le terrain au moyen du Bureau du haut-représentant, de la délégation de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le but est d'aider la Bosnie-Herzégovine à devenir un État stable, viable et multiethnique qui coopère avec ses pays voisins. Il est engagé dans le processus d'adhésion à l'Union européenne et à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN).

Depuis la création de la Bosnie-Herzégovine, plusieurs ministères du gouvernement du Canada jouent un rôle significatif pour le développement du pays. Le Canada a participé entre autres aux projets de maintien de la paix, de sécurité nationale, de reconstruction, de réforme institutionnelle, etc. Le Canada étant également membre du Conseil de mise en œuvre de la paix (PIC) et de son Comité de direction créés en 1995, il conseille le haut-représentant sur des questions politiques, économiques et de sécurité.

Cependant, l'approche canadienne envers les Balkans est en transition. Notre rôle en tant que partenaire dans la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine a graduellement diminué. Il importait donc à la délégation du Sénat de se rendre sur place pour recueillir l'opinion des différents acteurs à propos du contexte social, culturel et économique du pays et d'y constater les progrès accomplis.

Objectifs

La visite avait comme objectifs de :

- renforcer les relations entre le Canada, la Grèce, et la Bosnie-Herzégovine;
- encourager le dialogue parlementaire continu en faisant la promotion des échanges parlementaires;
- souligner l'éventail des intérêts du Canada dans la région;
- discuter des politiques étrangères en ce qui concerne les questions d'intérêt international et commun;
- apprendre de la crise économique européenne;
- encourager les échanges éducatifs;
- encourager le partage des recherches dans le domaine de l'agriculture;
- encourager la collaboration entre les ports de chargement;
- maintenir de bonnes relations dans tous les domaines d'échanges.

Rencontres – Rhodes (Grèce)

À Rhodes, la délégation a rencontré les personnes suivantes :

Monsieur Ioannis Machairidis, gouverneur régional du Sud de l'Égée; Son Éminence, Métropolitain Kyrillos de Rhodes; monsieur Stathis Kousournas, maire de Rhodes; et le Père John Luke Gregory, vicaire général de l'archidiocèse de Rhodes et prêtre de paroisse pour le monastère des pères franciscains.

Rencontre avec Monsieur Ioannis Machairidis, gouverneur régional du Sud de l'Égée

L'Égée du Sud est l'une des treize périphéries de Grèce, divisée elle-même en treize districts régionaux. Monsieur Machairidis en est le gouverneur élu.

Le président Kinsella a expliqué les avantages et les bénéfices qu'on peut retirer de la diplomatie parlementaire. Il a esquissé les objectifs de cette rencontre en termes de développement des relations bilatérales entre les régions grecques et le Canada, de solidarité entre les deux peuples en cette période particulièrement houleuse, de partage de connaissances et d'accroissement des échanges. Le président a mentionné que la main d'œuvre au Canada était déficitaire et qu'un accord sur la mobilité de la jeunesse servirait les deux pays. Il a également salué le soutien de la Grèce dans les négociations en vue d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne.

Monsieur Machairidis a voulu connaître l'opinion du président et des sénateurs présents en matière de politique fiscale. Les délégués ont discuté des variations pouvant mener l'État ou le système monétaire à former de nouvelles politiques. Ils ont expliqué que cette question avait été étudiée par un comité sénatorial. Il en résulta une étude publiée au Sénat qui permit d'empêcher le Canada de sombrer lourdement dans la crise financière de 2008. Ils en conclurent qu'il importe que le gouvernement établisse des règles précises plutôt que de laisser le marché monétaire dicter les règles.

La situation touristique dans la région du Sud de l'Égée a été expliquée par monsieur Machairidis. Il a soutenu qu'environ 5.5 millions de touristes visitaient l'île de Rhodes chaque année. Puisque l'économie grecque repose principalement sur le tourisme et le secteur primaire, les régions contribuent grandement au budget national. Les politiques de promotion du tourisme sont élaborées par le gouvernement central et les régions agissent en conformité avec ces politiques. Le gouverneur a indiqué que la pratique veut néanmoins que la majeure partie du travail soit contrôlée par Athènes.

Rencontre avec Son Éminence, Métropolitain Kyrillos de Rhodes

Son Éminence a expliqué aux membres de la délégation le cheminement qu'il a fait pour en venir à la position ecclésiastique qu'il occupe au sein de l'Église orthodoxe. Il a précisé qu'il représentait une minorité religieuse en Grèce.

La discussion a évolué sur le rôle de l'Église dans les écoles grecques et dans les communautés. L'enseignement de la religion en Grèce débute au sein de la famille. Certains enseignements seulement sont prodigués dans les écoles. Le président Kinsella a discuté de l'accroissement du nombre d'échanges scolaires entre étudiants canadiens et grecs.

Il fut également question de la crise en Syrie et du respect des libertés religieuses, pierre angulaire de toutes les autres libertés. Les combats internes sont préoccupants et pourraient éventuellement pointer directement les chrétiens. Entre temps, l'Église orthodoxe avait déjà porté secours à certains réfugiés.

Rencontre avec monsieur Stathis Kousournas, maire de Rhodes

Au cours de cette rencontre, le président Kinsella a souligné que le Canada était solidaire de la Grèce en ces jours difficiles. Il a également remercié la Grèce pour le soutien offert au Canada lors des négociations pour un accord de libre-échange avec l'Union européenne. Le Canada est une passerelle pour les échanges commerciaux vers les États-Unis et un tel accord ne peut être que bénéfique autant pour le Canada que pour la Grèce.

Le président Kinsella a ensuite parlé de l'intérêt d'accroître le nombre d'échanges d'étudiants entre le Canada et la Grèce. Il en a expliqué les avantages tant pour les étudiants que pour leur pays d'origine. On a fait remarquer que les échanges entre les établissements d'enseignement postsecondaire ne devraient pas se limiter aux étudiants, mais devraient aussi être accessibles aux universitaires et aux chercheurs.

Le président a souligné par ailleurs que le Canada procédait à la construction d'une abondante flotte navale. Cette information a soulevé une discussion sur l'importance et la difficulté d'obtenir suffisamment de main-d'œuvre qualifiée et spécialisée et sur l'importance des échanges.

Monsieur Kousournas a précisé que l'Université de Rhodes était principalement connue pour son programme en tourisme alors que le sénateur Cowan a décrit la volonté des provinces maritimes de promouvoir le commerce, le transport maritime et les sciences

océaniques entre le Canada et ses partenaires commerciaux, et d'échanger sur les meilleures pratiques.

Rencontre avec le Père John Luke Gregory, vicaire général de l'archidiocèse de Rhodes et prêtre de paroisse pour le monastère des pères franciscains

La rencontre avec le Père John Luke Gregory fut l'occasion d'examiner la relation entre les différentes religions présentes en Grèce. Il fut question de la liberté de religion dans l'ensemble du pays, mais aussi de la crise en Syrie donnant lieu à se questionner sur le sort des non-musulmans.

Le père John Luke Gregory a soutenu que plusieurs immigrants illégaux transitant principalement par la Turquie s'installaient déjà dans la région de Rhodes. À ses dires, l'Église fait ce qu'elle peut pour aider, même si la crise économique touche également le milieu religieux.

Le président Kinsella informa le père John Luke Gregory de la reconnaissance diplomatique par le gouvernement du Canada de l'Ordre de Malte. Ils ont discuté des considérations et des avantages stratégiques que cela procurait pour l'aide humanitaire offerte.

Rencontres – Athènes (Grèce)

À Athènes, la délégation a rencontré les personnes suivantes :

Monsieur Karolos Papoulias, président de la République hellénique; monsieur Antonis Samaras, premier ministre de Grèce; monsieur Evangelos Meimarakis, président du Parlement hellénique; sa Béatitudo, Ieronymos II, archevêque d'Athènes et de toute la Grèce; monsieur Dimitris Avramopoulos, ministre des Affaires étrangères; monsieur Antonis Roupakiotis, ministre de la Justice, de la Transparence et des Droits de la personne ainsi que monsieur Nikolas Kanellopoulos, secrétaire général du ministère de la Justice, de la Transparence et des Droits de la personne; monsieur Constantinos Arvanitopoulos, ministre de l'Éducation, des Affaires religieuses, de la Culture et des Sports; madame Olga Kefalogianni, ministre du Tourisme; monsieur Costas Mousouroulis, ministre de la Marine marchande et de la mer Égée; monsieur Notis Mitarakis, sous-ministre du développement; monsieur Nikolaos Foskolos, archevêque romain catholique d'Athènes; et Dr David W. Rupp, directeur de l'Institut canadien en Grèce.

Rencontre avec monsieur Karolos Papoulias, président de la République hellénique

Le président de la République hellénique est chef de l'État grec. Il a chaleureusement accueilli la délégation sénatoriale et remercié le Canada pour le soutien à son pays en ces temps difficiles. Il estimait que le peuple grec avait assez souffert de la crise économique et qu'il était temps que l'Europe vienne en aide non seulement à la Grèce, mais également à l'Espagne, au Portugal et à l'Irlande.

La cohésion politique européenne étant mise à l'épreuve, il a parlé du risque que la crise économique et la cohésion sociale se transforment en une crise démocratique et institutionnelle. La concurrence est forte. De nouvelles nations émergentes prennent de l'assurance et le président a soutenu que l'Europe devait agir pour demeurer compétitive.

Le président Kinsella a transmis les salutations du gouverneur général au président de la République et soutenu qu'il importait pour le Canada de visiter la Grèce afin d'exprimer sa solidarité en ces temps difficiles. Il a indiqué que l'un des objectifs de sa visite était la promotion des échanges d'étudiants et de professeurs. Il a parlé des avantages nationaux et personnels de cette initiative et exprimé le souhait de voir ces échanges augmenter dans les prochaines années.

Le président Kinsella a également félicité le Parlement hellénique pour ses récentes actions visant à surmonter les défis économiques, notamment les mesures de dérèglementation bureaucratique. Il a fait part des négociations qu'a entreprises le Canada avec l'Union européenne pour la conclusion d'un accord de libre-échange. La conversation s'est poursuivie sur les possibilités économiques sans pareil qu'un tel accord procurerait tant à la Grèce qu'au Canada.

Rencontre avec monsieur Antonis Samaras, premier ministre de Grèce

Le premier ministre a présenté une vue d'ensemble de la situation économique et politique dans laquelle se trouvait le pays. La capacité de la Grèce à relever ces défis dépendra de plusieurs facteurs, y compris le refinancement des banques, les décisions de la Troïka et les investissements étrangers.

Les discussions ont fait ressortir l'importance de la collégialité entre parlementaires de différents partis pour se relever de situations difficiles.

Enfin, il fut question de l'investissement colossal du Canada pour la construction d'une flotte navale et des répercussions futures d'un tel projet en matière de création d'emplois. La Porte canadienne de l'Atlantique et ses solutions concurrentielles et stratégiques furent aussi abordées.

Rencontre avec monsieur Evangelos Meimarakis, président du Parlement hellénique

Le président Kinsella a remercié son hôte pour l'invitation et l'hospitalité grecque. Il a parlé des relations florissantes entre le Canada et la Grèce ainsi que des possibilités de renforcer les liens d'amitié autant entre parlementaires qu'entre citoyens. Le travail que le gouvernement avait accompli en termes d'ajustement budgétaire était impressionnant, mais les membres de la délégation étaient conscients des efforts qui doivent encore être faits en termes de réformes structurelles d'une part et des conséquences sociales de telles réformes d'autre part.

Le président Meimarakis a parlé des effets de la crise économique que traverse son pays et des mesures fiscales prises par son gouvernement pour redresser la situation. Il a expliqué que la Grèce avait dû agir rapidement, un facteur de mécontentement social.

Il était d'opinion que le pays avait servi de prototype pour le modèle européen et que les mesures adoptées par le parlement européen et les États-Unis avaient tardé. Il a précisé que la lutte menée par la Grèce était maintenant commune à toute l'Europe et, qu'afin d'être en mesure de trouver des solutions positives et bénéfiques, les nations devaient coopérer.

Le président Meimarakis a souligné que le Parlement grec devait ratifier l'Accord sur la mobilité de la jeunesse. Il a précisé que cet accord permettrait aux jeunes grecs de profiter et d'enrichir leurs connaissances et leurs expériences en apprenant la culture et les valeurs du pays d'échange.

À la fin de son discours, le président Meimarakis a offert au président Kinsella la médaille d'or du Parlement hellénique pour souligner sa brillante carrière et ses impressionnantes réalisations.

Le président Kinsella a remercié chaleureusement son acolyte et fait allusion aux rencontres productives auxquelles la délégation sénatoriale avait eu la chance d'assister jusqu'à présent. Il a témoigné des progrès accomplis par la Grèce en ces temps difficiles.

Il a également parlé en termes positifs des relations entre le Canada et la Grèce et il a accueilli avec beaucoup d'enthousiasme la coopération future des deux nations en matière d'éducation. Le président Kinsella a ensuite discuté de l'importance de tisser des liens entre les législatures nationales. Il a tenu à remercier la Grèce de soutenir le Canada dans ses négociations sur le libre-échange avec l'Union européenne.

Le président Kinsella a mentionné la 127^e Assemblée de l'Union interparlementaire qui se tiendra à Québec au mois d'octobre 2012 et exprimé l'espoir que le président du Parlement hellénique s'y rende en compagnie d'une délégation. À nouveau dans le but de renforcer les relations, le président a parlé du Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires organisé par le Parlement du Canada et a remis une lettre d'invitation.

Rencontre avec Sa Béatitude, Ieronymos II, archevêque d'Athènes et de toute la Grèce

Sa Béatitude, chef de l'Église orthodoxe en Grèce, a souhaité la bienvenue aux membres de la délégation. Il a expliqué qu'il fut un instigateur pour l'engagement de la Grèce dans l'Union européenne. Il était d'avis que de nombreuses erreurs avaient depuis été commises.

Le président a déclaré que le Canada négociait un accord de libre-échange avec l'Union européenne et qu'il avait confiance que la Grèce retrouve bientôt la prospérité. Il poursuivit en indiquant qu'il aimerait connaître le point de vue de la communauté orthodoxe dans le climat grec actuel.

Sa Béatitude a notamment fait état des divergences d'opinions entre son pays et les dirigeants de l'Union européenne. Il a aussi abordé la question de la faible production agroalimentaire au pays ainsi que celle de l'immigration illégale, un problème qui, selon lui, dépasse les frontières étatiques de la Grèce.

Le sénateur Housakos a brièvement expliqué l'étendue et le rôle de la communauté grecque orthodoxe au Québec.

Rencontre avec monsieur Dimitris Avramopoulos, ministre des Affaires étrangères

La rencontre s'est déroulée dans un climat agréable alors que le président Kinsella a soutenu que l'objectif principal de la visite était d'exprimer la solidarité du Canada envers la Grèce. Il a par ailleurs souligné le respect du Canada pour les efforts et les sacrifices du peuple grec dans le but d'améliorer la situation de leur pays.

Les deux parties ont signalé l'importance que revêt la communauté grecque au Canada, constituant un pont d'amitié entre les deux États. Dans cette optique, il fut question des avantages de l'initiative voyages pour la jeunesse.

Le ministre a fait part de son intention de visiter le Canada vers la fin du mois d'octobre. Il a souligné la valeur pour les deux pays de promouvoir la coopération économique. Le président Kinsella a acquiescé et rappelé que le Canada accueillerait la 127^e Assemblée de l'Union interparlementaire et qu'il souhaitait souligner, à cette occasion, les 70 ans de relations diplomatiques entre les deux pays. Il a ensuite remercié la Grèce de soutenir le Canada dans ses négociations vers un accord de libre-échange avec l'Union européenne. Un accord qui générera des profits mutuels.

La rencontre s'est terminée sur une discussion portant sur la volonté du Canada d'établir une coopération stratégique avec la Grèce, constituant un point d'accès aux marchés européens.

Rencontre avec messieurs Antonis Roupakiotis, ministre de la Justice, de la Transparence et des Droits de la personne et Nikolas Kanellopoulos, secrétaire général du ministère de la Justice, de la Transparence et des Droits de la personne

Lors de cet entretien, la question des droits de la personne et de la liberté de religion fut abordée, de même que le problème de l'immigration illégale en Grèce.

Il fut mention du plan du gouvernement canadien de créer un Bureau sur la liberté de religion assurant la défense des minorités religieuses persécutées. Le président Kinsella a expliqué l'importance des relations bilatérales et du dialogue parlementaire pour apprendre des pratiques d'autres pays.

Le ministre a fait remarquer que l'immigration illégale en Grèce pose des problèmes sociaux et de sécurité entraînant des répercussions sur les droits de la personne. Des milliers d'immigrants illégaux entrent dans le pays tous les mois, sans papier, sans identité. Ce nouveau phénomène amplifie les difficultés liées à la recherche d'emploi et

au démantèlement du crime. À son avis, l'immigration illégale ne devrait pas être considérée uniquement comme un problème grec, mais bien comme un problème global européen. Il requiert des solutions et des renforcements tant nationaux qu'europeens, soutenus économiquement par l'Union européenne.

Rencontre avec monsieur Constantinos Arvanitopoulos, ministre de l'Éducation, des Affaires religieuses, de la Culture et des Sports

Le ministre a fait état des réformes nécessaires dans le domaine de l'éducation en Grèce, notamment la privatisation de certaines universités, la consolidation des institutions, l'évaluation du système scolaire et du corps professoral et la réaffectation des ressources humaines. Il a noté que le projet n'était pas sans opposition de la part des syndicats du milieu.

Les membres de la délégation ont discuté des difficultés engendrées par les coûts élevés d'entretien des édifices scolaires. Un problème partagé par les autorités grecques.

En ce qui a trait aux échanges étudiants, la Grèce offre des tarifs compétitifs aux étudiants étrangers. Elle est cependant souvent confrontée aux barrières linguistiques, offrant les cours principalement en langue grecque. Un étudiant étranger rapporte environ 8,000\$ par année à l'économie locale. En Grèce, ceux-ci représentent moins de 10% de la population étudiante.

L'entretien prit fin sur une brève discussion des nouveaux programmes spécialisés en études helléniques offerts par des universités canadiennes.

Rencontre avec madame Olga Kefalogianni, ministre du Tourisme

Le tourisme est un secteur important de l'économie grecque représentant environ 15,5% du produit intérieur brut et 19% du marché de l'emploi au pays.

La ministre du Tourisme et les membres de la délégation du Sénat ont discuté de diverses options pour accroître les investissements et le nombre de touristes voyageant en Grèce provenant d'Amérique du Nord, une priorité pour le gouvernement grec. Parmi les options discutées, les échanges étudiants constituaient une occasion rapidement accessible, tout comme un accord de transport aérien entre le Canada et la Grèce.

Il fut ensuite question des représentations du Cirque du Soleil à Athènes. Les deux parties s'accordaient pour affirmer que le spectacle haut en couleur contribuait à unir les deux pays, non seulement en attirant nombre de touristes, mais également en redorant l'image de la capitale grecque.

Rencontre avec monsieur Costas Mousouroulis, ministre de la Marine marchande et de la Mer Égée

Le transport maritime est un secteur qui contribue fortement à l'économie de la Grèce dont la flotte marchande se classe au cinquième rang mondial et au premier rang des

pays européens en tonnes de port en lourd. L'objectif de cette rencontre visait essentiellement à promouvoir la Porte canadienne de l'Atlantique.

Plusieurs sujets ont été mis de l'avant visant à convaincre la Grèce de saisir les différentes opportunités que ce projet d'envergure peut offrir. La Porte canadienne de l'Atlantique propose de nouvelles possibilités au transport de marchandises. Le président a expliqué les avantages de la Porte et du corridor de commerce de l'Atlantique pour un meilleur accès au marché nord-américain, notamment les liens entre les ports de chargement et les réseaux routiers et ferroviaires au Canada et aux États-Unis. Il a aussi ajouté que le Canada offrait un avantage concurrentiel par rapport aux États-Unis parce que le temps de déplacement s'en trouvait réduit d'une journée. Enfin, il a dit au ministre que certains ports, comme celui d'Halifax en Nouvelle-Écosse, offrent des services de dédouanement aux marchandises destinées aux États-Unis. Cette procédure contribue à accélérer le transit des marchandises et à désengorger les installations. Des options qui engendrent des économies de temps et d'argent considérables.

Le Canada est signataire d'un accord de libre-échange avec les États-Unis. En acheminant les marchandises par le corridor Atlantique, il devient une passerelle s'ouvrant sur tout le continent nord-américain. Enfin, le besoin additionnel de main d'œuvre qualifiée et spécialisée qu'engendre la Porte de l'Atlantique ouvre la voie à de nouvelles ententes en matière d'échanges universitaire et entrepreneurial.

Le ministre a accueilli ces informations favorablement. Il s'inquiétait des mesures de sécurité prises pour les marchandises à destination des États-Unis par train en provenance du Canada et de la perception canadienne de la situation grecque actuelle face à l'Europe.

Rencontre avec monsieur Notis Mitarakis, sous-ministre du développement

Le président a ouvert la discussion en présentant les membres de la délégation du Sénat. Il a discuté de l'Assemblée de l'Union interparlementaire qui se tiendra à Québec et a manifesté son intention de souligner, à cette occasion, les 70 ans de relations diplomatiques entre le Canada et la Grèce.

La discussion a porté sur l'importance des relations bilatérales. Les échanges commerciaux et maritimes avec l'Est du Canada et la participation au Programme canadien d'études des hauts fonctionnaires parlementaires ont été encouragés.

Enfin, les membres de la délégation du Sénat ont décrit la première partie de leur visite en région, sur l'île de Rhodes, et réitéré les avantages qui découlent de la mobilité scolaire internationale. Il fut mentionné que seuls 3% des étudiants canadiens vont étudier dans des universités étrangères au cours de leurs études de premier cycle. Le sous-ministre a déclaré que la Grèce faisait face à un problème inverse. Plusieurs étudiants quittent la Grèce pour étudier dans les grandes universités européennes alors que le pays s'enrichit de touristes. La Grèce perd une richesse qu'elle ne peut se permettre.

En ce qui a trait aux échanges commerciaux, le sous-ministre a expliqué que le problème actuel provenait de la méfiance des investisseurs étrangers. La mauvaise publicité n'y étant pas étrangère, la Grèce, affectée d'une crise économique grave, manque de crédibilité. Certaines réglementations doivent être révisées et, à son avis, plusieurs industries devraient faire l'objet de privatisation avant que le pays puisse prospérer de nouveau.

Rencontre avec monsieur Nikolaos Foskolos, archevêque romain catholique d'Athènes

Le président Kinsella a amorcé la discussion en décrivant brièvement la rencontre que la délégation sénatoriale avait eue à Rhodes avec le père John Luke Gregory. L'archevêque a comparé les situations religieuses en région avec celle qu'il vit à Athènes.

Des questions ont ensuite été posées sur le financement des églises et d'autres institutions. La discussion s'est ensuite poursuivie sur l'enseignement religieux dans le réseau scolaire, alors que le modèle de l'Église orthodoxe est le seul à être reconnu par l'État grec.

Le président s'est informé des grandes préoccupations sociales du pays. L'immigration illégale a stimulé la discussion et l'archevêque a tenu à préciser que nombre de ces immigrants pratiquent la religion catholique.

L'importance de la religion dans la société a été examinée ainsi que la nécessité de combler le vide entre les cultures. Le président Kinsella a conclu en décrivant l'initiative du gouvernement canadien de créer un Bureau sur la liberté de religion.

Rencontre avec Dr David W. Rupp, directeur de l'Institut canadien en Grèce

Le professeur Rupp a expliqué que l'Institut canadien en Grèce est une organisation à but non lucratif dont le fonctionnement et le financement relèvent d'investissements privés. L'Institut encourage la recherche dans les domaines relatifs au patrimoine de la Grèce - antique, byzantin et moderne – par le biais de ses programmes académiques, par l'entremise de ses installations et de sa bibliothèque à Athènes, ainsi que par l'octroi de bourses et d'opportunités de stages pour les étudiants canadiens. Il parraine également des activités culturelles canadiennes en Grèce.

Les membres de la délégation furent intéressés par le travail archéologique de terrain réalisé sous l'égide de l'Institut, et impressionnés par le nombre élevé d'étudiants canadiens de premier cycle et de cycle supérieur qui y participent chaque année. Le président Kinsella a fourni des informations sur les fondations canadiennes qui soutiennent les activités culturelles.

Activités

À Rhodes, les délégués ont assisté à une messe catholique romaine célébrée par le Père John Luke Gregory, vicaire général de l'archidiocèse de Rhodes et prêtre de paroisse pour le monastère des pères franciscains. Les délégués avaient rencontré le

père Luke la veille lors d'une visite officielle. En l'honneur des membres de délégation, l'hymne national canadien fut joué sur l'orgue lors de leur entrée dans l'église Saint-Patrick. Dans le cadre de la célébration religieuse, le père Luke a également fait la lecture d'une adresse à la délégation canadienne de la part du Très Révérend Père Pierbattista Pizzaballa, custode de Terre sainte, saluant la délégation pour son soutien et son amitié envers la population grecque, admirant le travail accompli par l'Ordre de Malte et exprimant sa reconnaissance pour les préoccupations de la délégation à l'égard du peuple syrien.

À Athènes, les membres de la délégation ont participé à une table ronde en compagnie d'investisseurs canadiens et grecs. Ils ont discuté notamment du climat commercial en Grèce et des mesures d'austérités prises par le gouvernement pour contrer la crise économique.

Les membres de la délégation ont assisté, en compagnie du président du Parlement hellénique et de l'ambassadeur canadien en Grèce, à une représentation du Cirque du Soleil à Athènes.

Les délégués ont également eu l'opportunité de visiter le Musée Vorres, le Musée de l'Acropole et l'Acropole d'Athènes.

Rencontres – Sarajevo (Bosnie-Herzégovine)

À Sarajevo, la délégation a rencontré les personnes suivantes :

L'ambassadeur Fletcher M. Burton, chef de la Mission de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) en Bosnie-Herzégovine; madame Mary Ann Hennessey, chef de bureau à Sarajevo pour le Conseil de l'Europe (CoE); monsieur Valentin Inzko, haut-représentant pour la Bosnie-Herzégovine; madame Ulrike Hartmann, Bureau du haut-représentant (OHR); monsieur Milorad Živković, président de la Chambre des représentants; monsieur Ognjen Tadić, second vice-président de la Chambre des peuples; son Excellence monsieur Jacob Finci, chef de la communauté juive de Bosnie-Herzégovine et ambassadeur de Bosnie-Herzégovine en Suisse; monsieur Vjekoslav Bevanda, premier ministre de Bosnie-Herzégovine; Dr Mustafa Cerić, Reisu-l-ulema (Grand Mufti) de la Communauté islamique de Bosnie-Herzégovine; monsieur Zlatko Lagumdžija, ministre des Affaires étrangères; major général Robert Brieger (Autriche), commandant EUFOR au Camp Butmir; monsieur Bradley Collins et madame Bethany Collins, fondateurs de la Fondation des sports de Bosnie-Herzégovine; monsieur Martin Raguž, sénateur, Chambre des peuples; et le Cardinal Vinko Puljić, archevêque de Vrhbosna-Sarajevo.

Rencontre avec l'ambassadeur Fletcher M. Burton, chef de la Mission de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) en Bosnie-Herzégovine; madame Mary Ann Hennessey, chef de bureau à Sarajevo pour le Conseil de l'Europe (CoE); monsieur Valentin Inzko, haut-représentant pour la Bosnie-Herzégovine et madame Ulrike Hartmann, Bureau du haut-représentant (OHR)

La discussion a débuté par un bref survol de la situation politique, géopolitique et économique du pays. Les intervenants internationaux ont expliqué notamment que la Bosnie-Herzégovine éprouve des difficultés économiques en raison de la crise économique mondiale, lesquelles sont intensifiées par l'absence de progrès dans la mise en œuvre des réformes. La méfiance qui prévaut et la compétition que se livrent les différents partis politiques ont freiné la prise de décisions importantes. En raison des tensions ethniques croissantes, le système politique se retrouve donc dans une impasse. La fonctionnalité de l'État est mise en cause.

L'intégration euroatlantique constitue la priorité de la politique étrangère de la Bosnie-Herzégovine. En juin 2008, le pays a signé un Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Toutefois, le processus est paralysé et l'Accord n'est toujours pas en vigueur en raison de l'absence des réformes requises. Afin de contribuer au progrès et d'accélérer la mise en place des réformes, l'Union européenne a intensifié sa présence et, en août 2011, a nommé un représentant spécial en Bosnie-Herzégovine. Avant sa nomination, le haut-représentant assumait ce rôle.

En 2009, la Bosnie-Herzégovine a demandé de se joindre au Plan d'action pour l'adhésion (MAP) à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). Le Plan contribue aux efforts de réforme de la Bosnie-Herzégovine en vue de son adhésion à l'OTAN. Un an plus tard, la Bosnie-Herzégovine a été invitée à se joindre au MAP, à la condition qu'elle transfère ses biens de défense au gouvernement d'État. Ce transfert est bloqué en raison des désaccords entre l'État et les entités gouvernementales.

La question du système électoral a été abordée. Les problèmes auxquels fait face la Bosnie-Herzégovine ont été présentés puis les représentants de la communauté internationale ont expliqué la décision de la Cour européenne des droits de l'homme : *Sejdic et Finci c. Bosnie-Herzégovine*. Essentiellement, ils ont formulé que les requérants, M. Dervo Sejdić et M. Jakob Finci, étaient des ressortissants de Bosnie-Herzégovine d'origine rom et juive. En prévision des élections générales de 2006, monsieur Finci a indiqué à la commission électorale centrale de Bosnie-Herzégovine qu'il souhaitait se porter candidat à la présidence et à la Chambre des peuples de l'Assemblée parlementaire. Il reçut de cette commission confirmation qu'il ne pouvait se porter candidat au motif qu'il était d'origine juive. La Constitution de Bosnie-Herzégovine établit une distinction entre deux catégories de citoyens dans son préambule: les « peuples constituants » (les Bosniaques, les Croates et les Serbes) et les « autres » (Juifs, Roms, autres minorités nationales et ceux qui ne déclarent aucune appartenance à un quelconque groupe ethnique). La Chambre des peuples de l'Assemblée parlementaire (la chambre haute) et la présidence de la Bosnie-Herzégovine sont composées uniquement de personnes appartenant aux trois peuples

constituants. La Cour conclut en 2009 que les dispositions constitutionnelles en vertu desquelles les requérants ne pouvaient se porter candidats aux élections violent la Convention européenne des droits de l'homme et ses Protocoles et doivent être considérées comme discriminatoires. La Bosnie-Herzégovine disposait de six mois pour se conformer au jugement. Ce délai étant largement expiré, aucune réforme n'a été accomplie. Un comité parlementaire mixte, créé en 2011 pour élaborer les amendements constitutionnels nécessaires à la mise en œuvre de la décision, fut incapable de parvenir à un accord. Des efforts crédibles pour se conformer à la décision Sejdić-Finci constituent une exigence pour l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine. Une incapacité à résoudre ce problème pourrait conduire à des mesures d'expulsion par le Conseil de l'Europe ou autres mesures punitives. Enfin, il fut discuté des opportunités d'investissement en Bosnie-Herzégovine. Selon les membres de la communauté internationale, certains domaines particuliers comme l'énergie verte, le tourisme et la foresterie pourraient s'avérer profitables.

Rencontre avec monsieur Milorad Živković, président de la Chambre des représentants, monsieur Ognjen Tadić, second vice-président de la Chambre des peuples, et des parlementaires

Le président Živković a tenu à remercier le Canada pour son aide en matière de déminage, de reconstruction et d'aide à la création d'institutions démocratiques en Bosnie-Herzégovine. Il était également reconnaissant du support offert par le Canada dans le processus d'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'OTAN. Il a souligné d'ailleurs que les deux pays pouvaient encore améliorer leurs relations bilatérales, notamment en développant des liens économiques et en rouvrant un bureau consulaire à Sarajevo.

Le président Kinsella a remercié monsieur Živković pour l'hospitalité reçue et présenté les parlementaires de la délégation. Il a expliqué le multiculturalisme canadien, la dualité linguistique et l'importance de la diplomatie parlementaire. Il a aussi souligné l'utilité, pour l'ensemble de la population canadienne, d'avoir différents partis politiques au sein du parlement et de pouvoir se pencher sur le bienfondé des politiques suggérées pour améliorer la vie des Canadiennes et Canadiens. Les membres de la délégation firent état des tensions qui existaient parfois entre les parlementaires opposant leurs idées, mais aussi de leur collégialité générale au profit de la démocratie et du bien-être de la société canadienne.

Le président Živković, à son tour, a présenté les parlementaires qui l'accompagnaient. Il a indiqué des différences significatives qui, à son avis, existent entre la politique canadienne et bosnienne. La discussion s'est ensuite concentrée sur l'importance du Canada pour la Bosnie-Herzégovine, tant au niveau des liens humains entretenus par les deux pays qu'au niveau du soutien économique que les investisseurs canadiens peuvent leur offrir. En raison du taux élevé de chômage au pays, les deux groupes ont discuté des opportunités d'investissement en Bosnie-Herzégovine et des lacunes qui doivent être comblées pour améliorer la situation économique. Les manques de savoir-faire, de technologies et de ressources monétaires représentent les principaux défis.

Le président Kinsella a précisé que le Canada, comme la Bosnie-Herzégovine, souhaitait faire partie du marché européen, alors qu'il négociait présentement un accord de libre-échange avec l'Union européenne. L'échange de processus et de biens commerciaux sera grandement facilité lorsque les deux nations seront parties d'un accord commun. Dans l'attente, il est question d'élaborer des projets d'échange et d'investissement concrets comme la mobilité des étudiants et des spécialistes dans divers domaines notamment la foresterie, l'industrie minière et l'énergie renouvelable. Les délégués canadiens ont néanmoins voulu préciser qu'un environnement propice aux échanges commerciaux nécessitait d'abord un climat social et politique pacifique, un élément de base à tout projet d'investissement.

La rencontre s'est terminée sur une discussion amorcée par le président Kinsella au sujet des ports utilisés par la Bosnie-Herzégovine pour le transport des biens. Il a parlé de la Porte canadienne de l'Atlantique, de ses avantages et des prochains développements en matière d'expédition de marchandises.

Rencontre avec Son Excellence monsieur Jacob Finci, chef de la communauté juive de Bosnie-Herzégovine et ambassadeur de Bosnie-Herzégovine en Suisse

Son Excellence a chaleureusement accueilli les membres de la délégation et a entrepris d'expliquer les origines de la communauté juive en Bosnie-Herzégovine. Il a mentionné que cette communauté entretenait des liens avec toutes les autres communautés du pays, peu importe leur origine ethnique. Puis, à la demande du président Kinsella, il a détaillé et commenté les barrières constitutionnelles qui l'ont mené à porter plainte en vertu de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales dont son pays est signataire.

Il a précisé entre autres que le préambule à la Constitution qualifie les Bosniaques, les Croates et les Serbes de peuples constituants. Étant donné son origine juive, il ne disposait pas des qualités requises pour se porter candidat aux élections à la Chambre des peuples ou à la présidence de l'État. La Cour européenne des droits de l'homme lui donna raison en 2009. Elle invita l'État à modifier les dispositions pertinentes de la Constitution nationale et de la loi électorale, afin de garantir à tous les citoyens, quelle que soit leur appartenance ethnique, l'exercice du droit de se porter candidat et de voter.

Il poursuivit en notant qu'en devenant membre du Conseil de l'Europe en 2002 et en ratifiant la Convention et ses Protocoles, la Bosnie-Herzégovine s'était engagée à revoir la loi électorale. De même, en ratifiant un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne en 2008, la Bosnie-Herzégovine s'était engagée à modifier la législation électorale en ce qui concerne les membres de la présidence et les sénateurs de la Chambre des peuples, de manière à se conformer à la Convention européenne des droits de l'homme et aux engagements consécutifs à l'adhésion au Conseil de l'Europe, dans un délai d'un à deux ans. La Constitution devait être modifiée par l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine et non par la communauté internationale. Malgré la formation d'une commission pour aider au processus, aucune entente n'avait encore été conclue.

Il a ajouté qu'un autre problème avait été soulevé par certains groupes du pays selon lesquels la Constitution a été rédigée et adoptée sans qu'aient été appliquées les procédures lui conférant la légitimité démocratique. Elle fut négociée et publiée en anglais, une langue étrangère en Bosnie-Herzégovine, et représente donc l'unique cas de Constitution n'ayant jamais été officiellement publiée dans les langues officielles du pays concerné. Il nota encore qu'au pays, la majorité attestait du besoin de modifier la Constitution. Cependant, les discussions ouvrent la porte à une multitude de changements demandés par tous les groupes culturels. Il conclut en disant que la communauté internationale avait reconnu les dernières élections, mais qu'à son avis la situation ne se répèterait pas si la Constitution n'était pas réformée pour les prochaines élections de 2014.

Les membres de la délégation canadienne ont posé des questions sur les prochains recensements et les mariages mixtes. Son Excellence a ajouté qu'il percevait un certain consensus politique laissant transparaître la volonté d'apporter les modifications nécessaires pour que la Bosnie-Herzégovine devienne un pays stable et prospère dont les institutions fonctionnent, afin de pouvoir entrer dans l'Union européenne, plutôt que de conserver la Constitution actuelle et en payer le prix sur les plans économique, social et politique.

L'entretien s'est terminé sur des commentaires positifs au sujet de la rencontre internationale s'intitulant « Living together is the future » ayant eu lieu à Sarajevo, plus tôt pendant la semaine, et à laquelle son Excellence avait participé.

Rencontre avec monsieur Vjekoslav Bevanda, premier ministre de Bosnie-Herzégovine

Le premier ministre a souhaité la bienvenue à la délégation parlementaire canadienne et remercié le Canada pour ses réalisations en Bosnie-Herzégovine. Il a salué le soutien du Canada à la formation du personnel militaire, à l'éducation en matière du maintien de la paix, au renforcement de la force policière ainsi qu'au processus de déminage. Il a également souligné l'importance du support canadien à l'accession de la Bosnie-Herzégovine à l'Organisation du Traité Nord Atlantique.

Le président Kinsella, à son tour, a remercié le premier ministre d'avoir accepté une rencontre à la délégation canadienne. Il a exprimé les objectifs de sa visite, notamment l'importance de discuter avec les parlementaires bosniens dans le cadre de la diplomatie parlementaire. Il a ensuite présenté les membres de la délégation en soulignant le fait que le chef de l'opposition au Sénat ainsi qu'un sénateur membre d'une communauté culturelle et linguistique minoritaire au Canada étaient inclus. Cette diversité était considérée comme un témoignage du multiculturalisme canadien, qui est aussi reflétée dans les débats au Parlement canadien. Il a parlé de l'importance des différents partis politiques qui débattent du bien-fondé des diverses politiques proposées au bénéfice de tous les Canadiens.

Le président a ensuite abordé la question de la mobilité de la jeunesse, qualifiant l'initiative d'ouverture sur le futur. Il en a expliqué les avantages tant pour le pays hôte que pour le pays d'origine et il a exprimé le désir de voir s'accroître le nombre

d'engagements bilatéraux entre le Canada et la Bosnie-Herzégovine dans des domaines communs tels l'industrie minière, la foresterie, l'agriculture et l'énergie.

Le premier ministre a remercié le président Kinsella et ajouté que la Bosnie-Herzégovine disposait de fonds pour investir dans la reconstruction du système routier. Il a encouragé le Canada à participer aux investissements dans ce secteur. Il a enfin souhaité à la délégation de fructueuses rencontres.

Rencontre avec Dr Mustafa Cerić, Reisu-l-ulema (Grand Mufti) de la communauté islamique de Bosnie-Herzégovine

Plusieurs sujets ont été abordés à l'occasion de cette rencontre. Son Éminence a décrit les diverses communautés musulmanes des Balkans et de l'Amérique du Nord. Il a parlé de la motion au Parlement du Canada condamnant le génocide; de la Conférence islamique à Toronto en 2011 axée sur les jeunes pour célébrer et consolider l'unité, la foi et l'identité des musulmans en Amérique du Nord; et des délais pour l'obtention du visa pour voyager au Canada.

Le président Kinsella a énoncé les objectifs de la visite et a souligné l'importance de rencontrer les dirigeants spirituels d'un pays pour connaître l'opinion publique et les difficultés rencontrées par les diverses communautés. Les chefs religieux sont importants pour la société civile. Ils contribuent à créer une société multiculturelle et multiconfessionnelle.

Son Éminence a relevé les difficultés éprouvées par la Bosnie-Herzégovine en raison des différents groupes ethniques. Il a soulevé certaines ambiguïtés dans l'Accord de Dayton, qui, à son avis, devraient conduire à sa modification. La situation des musulmans étant très délicate aux yeux de la communauté internationale, il fut question également des préjugés associés à la religion.

Le président Kinsella a mentionné le l'avantage constitutionnel d'appartenir à une société multiculturelle. Il souhaite faire avancer les discussions afin de promouvoir la diversité culturelle à l'intérieur de l'unité nationale.

Les deux parties étaient ravies d'avoir eu la chance d'avoir cet entretien et ont souhaité poursuivre la discussion ultérieurement, possiblement au Canada.

Rencontre avec monsieur Valentin Inzko, haut-représentant pour la Bosnie-Herzégovine

L'Accord de Dayton a établi le Bureau du haut-représentant, une institution internationale spéciale chargée de superviser la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord. À cette fin, le haut-représentant possède de vastes pouvoirs exécutifs, utilisés toutefois de façon restreinte. Il est conseillé sur des questions politiques, économiques et de sécurité par le Comité de direction du Conseil de mise en œuvre de la paix (PIC), dont le Canada est membre.

Afin que le pays puisse continuer de progresser vers l'intégration euroatlantique, le PIC cherche à fermer le Bureau du haut-représentant et à transférer ses responsabilités

internationales en matière de réforme à l'un des organes de l'Union européenne. La fermeture du Bureau du haut-représentant est cependant bloquée, car le pays ne parvient pas à satisfaire aux conditions fixées par le PIC. Ces conditions comprennent notamment la séparation des biens de l'État et de défense entre le fédéral et les entités gouvernementales, et l'absence d'une évaluation positive, par le Conseil, de la situation politique et de sécurité en Bosnie-Herzégovine.

Le haut-représentant a expliqué son rôle en détail et les coupures de personnel que le Bureau a subies ces dernières années en vue de sa fermeture éventuelle.

La discussion s'est ensuite concentrée sur l'aide additionnelle que le Canada pouvait apporter à la Bosnie-Herzégovine, par exemple en matière de renforcement des institutions, en raison du caractère multiculturel et plurilinguistique du Canada.

Le président Kinsella a demandé des détails sur les prochaines élections parlementaires. Il fut question du vote électoral démocratiquement critiqué, car la majorité des Bosniens votent pour le représentant de leur origine ethnique; de la surveillance des élections régionales; et de la situation particulière de la municipalité de Mostar, seule région à ne pas voter aux prochaines élections.

Le haut-représentant entreprit d'expliquer sommairement pourquoi les habitants de Mostar ne pourraient voter. Cinquième ville d'importance en Bosnie-Herzégovine, Mostar, autrefois constituée de deux entités distinctes séparées physiquement par la rivière Neretva, fut réunifiée en une seule municipalité après la guerre. À l'ouest de la rivière vit une population majoritairement croate et catholique, alors que l'est se trouve habité principalement par des Bosniaques et des musulmans.

En 2010, la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine a déclaré que le statut de la ville de Mostar était inconstitutionnel puisque le nombre de députés n'était pas représentatif de la population. Le système électoral de Mostar devait être modifié avant la fin du mandat des politiciens élus, c'est-à-dire en 2012. La mise en œuvre de la décision judiciaire était non seulement indispensable pour assurer la primauté du droit, mais également essentielle pour assurer le droit de vote des habitants de Mostar lors des élections locales d'octobre 2012. En dépit de ces exigences, aucune entente n'avait à ce jour été conclue.

Le haut-représentant a ajouté qu'en dépit des disparités ethniques qui gênent la résolution de problèmes, la principale préoccupation des citoyens de Mostar, peu importe l'endroit où ils vivent dans la ville, demeure l'emploi et l'économie. Mais cette préoccupation n'est pas reflétée dans le discours des politiciens.

Rencontre avec monsieur Zlatko Lagumdžija, ministre des Affaires étrangères

Le ministre a accueilli ses invités et les a remerciés personnellement pour l'intérêt qu'ils portent envers son pays. Il a aussi remercié le Canada pour ses efforts de reconstruction et de déminage. Il a souligné que le Canada et la Bosnie-Herzégovine entretenaient des liens étroits et qu'il souhaitait que cette relation se poursuive et s'approfondisse.

Le président a mentionné qu'il venait en délégation parlementaire dans le cadre de la diplomatie parlementaire. Il a expliqué le système parlementaire canadien ainsi que le caractère multiculturel du Canada qui forge la société. Il a noté entre autres la dualité linguistique, mais également la multiplicité des langues parlées à travers le pays, les différentes provinces et territoires du Canada et leurs particularités, de même que le système bicaméral du parlement et ses avantages. La délégation a également précisé différents aspects de la vie politique canadienne en soulignant le caractère démocratique des institutions et les débats au parlement. Il fut mentionné enfin du statut constitutionnel de la dualité linguistique et du multiculturalisme canadien.

Le président Kinsella a présenté le Programme d'étude des hauts fonctionnaires parlementaires et encouragé le ministre à en faire la promotion au sein de son parlement.

Trois propositions d'ententes ont été définies par la délégation canadienne comme objectifs de la rencontre. Il fut d'abord question d'une entente sur l'évitement de la double taxation afin d'encourager les investissements canadiens en Bosnie-Herzégovine. Les avantages d'un accord sur la mobilité de la jeunesse ont ensuite été discutés. Parallèlement, la troisième proposition visait une entente bilatérale sur la mobilité internationale des jeunes qui faciliterait les expériences professionnelles internationales, les expériences de stage ou de voyage.

Encouragé par ces propositions, le ministre a fait savoir qu'il tenterait de donner suite à un accord sur l'évitement de la double taxation. Il a précisé qu'il avait beaucoup d'intérêt pour les deux autres propositions et qu'elles étaient particulièrement d'actualité. Il a précisé cependant qu'afin d'y donner suite, les citoyens bosniens devaient avoir l'opportunité de se procurer aisément un passeport et un visa. Il a donc sollicité l'attention immédiate du Canada au sujet de la réouverture d'un bureau consulaire en Bosnie-Herzégovine. Une telle initiative canadienne favoriserait également le tourisme et les échanges commerciaux.

Finalement, le ministre a précisé que la Bosnie-Herzégovine négociait en ce moment des ententes sur les pipelines, la sécurité sociale et le soutien aux affaires civiles. Il a mentionné que la priorité en matière de politique étrangère concernait l'intégration euro atlantique de la Bosnie-Herzégovine.

Les deux parties souhaitaient promouvoir la coopération bilatérale entre les deux pays. Le président a souligné que le Canada continuerait de soutenir la Bosnie-Herzégovine, en particulier sur la voie de l'intégration euro atlantique et mentionné que les nouvelles technologies devraient faciliter les processus d'obtention de passeports et de visas.

Rencontre avec major général Robert Brieger (Autriche), commandant EUFOR au Camp Butmir

Le président Kinsella et le général Brieger ont discuté d'un certain nombre de questions, notamment la situation sécuritaire en Bosnie-Herzégovine et les attentes pour l'avenir. Le général a décrit le rôle de l'EUFOR, une composante multinationale de la force opérationnelle de l'Union européenne qui a pour principale mission d'assurer la

paix en Bosnie-Herzégovine. Il a relevé l'importance de soutenir les efforts de la Bosnie-Herzégovine dans le maintien d'un environnement sûr et sécuritaire et dans le renforcement des capacités et du soutien à la formation, tant pour le ministère de la Défense que pour les forces armées. Il a d'ailleurs fait remarquer que leur mission se résumait maintenant davantage à l'enseignement et la formation qu'à assurer la sécurité.

En effet, la situation générale sur le plan de la sécurité en Bosnie-Herzégovine n'exige plus une présence militaire massive, mais la paix y est toujours fragile. Le général a précisé que l'EUFOR maintenait des liens étroits avec plusieurs organismes internationaux, notamment l'Organisation des Nations unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union européenne et le Bureau du haut-représentant en Bosnie-Herzégovine. En réponse aux questions des membres de la délégation, il a précisé les obstacles rencontrés lors des enseignements prodigués aux différents groupes armés ou policiers en raison du système tripartite au pays et sur les régions posant le plus de difficultés.

La discussion s'est ensuite engagée sur le processus de déminage. Les parties ont parlé de la responsabilité de l'État et de la communauté internationale relativement au processus de déminage, de son financement et des problèmes encourus. Le général a indiqué qu'il s'agissait encore à ce jour d'une priorité pour l'EUFOR en raison du nombre élevé de victimes chaque année, plus d'une décennie après la guerre.

Le général a remercié la délégation pour son intérêt envers le travail accompli par la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine.

Rencontre avec le Cardinal Vinko Puljić, archevêque de Vrhbosna-Sarajevo

À l'occasion de cette rencontre, le cardinal a présenté à la délégation la position de l'Église catholique en Bosnie-Herzégovine. Il a souligné que la Bosnie-Herzégovine était un pays multiethnique et multiconfessionnel qui devrait offrir des droits égaux pour tous ces citoyens, sur papier, mais aussi en pratique.

Le président Kinsella a félicité le diocèse d'avoir organisé à Sarajevo une rencontre internationale sur les religions s'intitulant « Living together is the future ». Il a mentionné que le Canada, tout comme la Bosnie-Herzégovine, se qualifiait de pays multiculturel et multiconfessionnel. Il était donc important pour la délégation de comprendre les défis sociaux de la Bosnie-Herzégovine en engageant des discussions avec des parlementaires et politiciens des trois groupes ethniques ainsi qu'avec les chefs des communautés musulmane, orthodoxe serbe et catholique du pays. Il a rappelé les paroles du pape Benoît XVI sur l'importance du dialogue pour les relations interreligieuses.

Le cardinal a souligné différents problèmes qui, à son avis, empêchent un dialogue libre en Bosnie-Herzégovine. Il a expliqué brièvement la structure de l'Église catholique dans le pays et souligné qu'environ 820 000 catholiques y résidaient avant la guerre. Aujourd'hui, selon les statistiques de l'Église, la population catholique aurait été réduite à environ 460 000. Il était d'opinion que les catholiques romains avaient été durement

touchés par la guerre et qu'un nombre considérable avait dû quitter le pays. Il estimait enfin qu'un dialogue international aiderait à l'avancement de la Bosnie-Herzégovine vers l'État de droit souhaité par tous.

Il a aussi noté les difficultés rencontrées par le peuple croate de regagner ses propriétés d'avant-guerre. Les complications administratives, le crime et les menaces font partie des obstacles qui ont été observés à cet égard.

Il fut ensuite question d'encourager la mobilité étudiante. Le président Kinsella expliqua que le Canada possède 96 universités à travers le pays dont 13 sont catholiques. Le cardinal était d'avis que dû aux graves problèmes de chômage à travers le pays, il fallait trouver des solutions pour garder les jeunes diplômés bosniens et leur offrir des emplois intéressants. Il s'agissait selon lui de la meilleure façon d'engager la population vers un dialogue de paix et de réconciliation.

La question universitaire du président Kinsella encouragea également le cardinal à expliquer que les biens de l'Église catholique, saisis sous le régime communiste, n'avaient pas été retournés et que les institutions ecclésiastiques comme la Faculté de théologie catholique à l'Université de Sarajevo n'étaient toujours pas admissibles au financement.

En conclusion, le président Kinsella a souhaité exprimer la solidarité canadienne envers les communautés ethniques et religieuses de Bosnie-Herzégovine. Le Canada possède une vaste communauté d'origine bosnienne et est reconnaissant pour sa contribution à l'édification du Canada. Il a souhaité que le peuple bosnien travaille de concert pour le bien de leur pays.

Rencontres – Mostar (Bosnie-Herzégovine)

À Mostar, la délégation a rencontré les personnes suivantes :

Monsieur Ljubo Bešlić, maire de Mostar et monsieur Murat Ćorić, président du Conseil municipal de Mostar; ainsi que monsieur Grigorije de Zahumlje-Herzegovina, évêque pour l'Église serbe orthodoxe.

Rencontre avec monsieur Ljubo Bešlić, maire de Mostar et monsieur Murat Ćorić, président du Conseil municipal de Mostar

La délégation canadienne a été chaleureusement accueillie. Le maire Bešlić a souligné l'importance du Canada pour le peuple bosnien. Il a expliqué que le pays développait son système démocratique et que malgré le fait que beaucoup restait encore à faire, il fallait applaudir les progrès déjà accomplis. Il a mentionné que la municipalité de Mostar avait grandement été affectée par la guerre. Il s'agit d'une ville complexe comprenant des institutions également très complexes. La décision de la Cour constitutionnelle a été soulevée et le maire a tenu à expliquer brièvement la composition du conseil municipal et les trois entités représentées. Il a d'ailleurs souligné que les conseillers, malgré leurs différentes origines, entretenaient des relations cordiales.

Le maire a également fait état de la situation touristique de Mostar. Étant maintenant qualifiée comme patrimoine de guerre par l'UNESCO, la ville reçoit chaque année entre 800 000 et un million de touristes en provenance des quatre coins du monde. De nouveaux hôtels se construisent pour recevoir ces touristes. Il mentionna également que le fait de se trouver à proximité de la côte adriatique et des villes Dubrovnik et Medjugorje aidait à l'affluence des touristes, car la récession économique avait affecté la région.

Le maire a aussi expliqué que Mostar compte environ 120 000 habitants dont plus du quart sont étudiants. Avant la guerre, la ville était particulièrement développée industriellement. Il se réjouissait de la reconstruction des industries, principalement des secteurs de la métallurgie et de l'électricité, même si Mostar est encore loin d'avoir rattrapé le temps perdu.

Le président Kinsella s'est dit intéressé par cette présentation et a voulu proposer quelques idées pour soutenir la municipalité de Mostar. D'une part, il a suggéré de jumeler la ville à une ville du Canada. De nombreuses villes canadiennes participent à de telles associations, encourageant le dialogue, le tourisme et l'investissement. Comme la ville de Mostar dispose d'un nombre élevé d'étudiants pour sa population, le président a suggéré d'autre part de promouvoir les échanges et la mobilité étudiante. Le maire s'est dit favorable aux propositions énoncées.

Monsieur Ćorić a poursuivi en précisant que Mostar devait améliorer les transports desservant la ville pour accommoder les touristes; d'autant plus que la Croatie, pays voisin, ferait partie de l'Union européenne dès 2013. Il a mentionné l'importance d'une meilleure communication, de routes, d'aéroports et d'un système de chemins de fer efficaces. La discussion a donc évolué sur le type d'industries présentes dans la région et sur les infrastructures disponibles. Il fut question de l'exportation des connaissances du Canada pour améliorer l'économie de la région et diminuer le taux de chômage élevé.

Finalement, le maire a demandé au Canada de faciliter la délivrance des visas pour les citoyens bosniens.

Rencontre avec monsieur Grigorije de Zahumlje-Herzegovina, évêque pour l'Église serbe orthodoxe

Lors de cette rencontre, le président Kinsella a souligné l'importance pour la délégation de rencontrer les dirigeants religieux de Bosnie-Herzégovine afin de comprendre le climat social, politique et religieux du pays. Il a expliqué que le Canada était également un pays multiculturel et multiconfessionnel.

L'évêque Grigorije a expliqué la situation de l'Église serbe orthodoxe à Mostar ainsi que sa proximité avec l'Église en Croatie. Les discussions se sont concentrées sur l'enseignement de la religion dans les écoles de la région et les difficultés rencontrées par l'Église après la guerre, la reconstruction des lieux sacrés et la reconstruction de la vie communautaire.

Activités

À Sarajevo, les membres de la délégation ont rencontré monsieur Bradley Collins et madame Bethany Collins, fondateurs de la Fondation des sports de Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'un groupe de jeunes hockeyeurs bosniens. Ces derniers ont témoigné de la réussite de la Fondation. Ils ont expliqué aux délégués en quoi le travail de monsieur et madame Collins a aidé les jeunes bosniens à se prendre en main, à acquérir une discipline de travail et, dans ces temps d'après-guerre, à garder espoir d'un avenir meilleur.

La délégation a déposé une couronne de fleurs au monument des enfants victimes du siège de Sarajevo, dans la ville de Sarajevo, et présenté ses hommages.

Les membres de la délégation ont été reçus par monsieur Martin Raguž, sénateur à la Chambre des peuples, lors d'un dîner informel à Sarajevo. Les parlementaires ont pu échanger sur le climat politique bosnien, les différences de culture et les industries en région.

Les membres de la délégation ont été reçus pour le déjeuner dans la municipalité de Mostar par monsieur Božo Ljubić, premier vice-président de la Chambre des représentants. Les parlementaires ont discuté notamment des prochaines élections législatives et des échanges commerciaux entre les deux pays.

Remerciements

Les membres de la délégation canadienne souhaitent remercier l'honorable Evangelos Meimarakis, président du Parlement hellénique, l'honorable Sulejman Tihić, président de la Chambre des peuples de Bosnie-Herzégovine ainsi que l'honorable Milorad Živković, président de la Chambre des représentants de Bosnie-Herzégovine, qui ont accueilli la visite officielle dans leurs pays respectifs, pour leur accueil chaleureux et leur généreuse hospitalité. La délégation souhaite également remercier le personnel du protocole du gouvernement hellénique et du protocole du Parlement de Bosnie-Herzégovine qui ont vu au bon déroulement de la visite.

Les membres de la délégation expriment également leur gratitude au personnel des ambassades canadiennes à Athènes et Budapest. Des remerciements spéciaux sont exprimés à monsieur Robert W. Peck, ambassadeur du Canada en Grèce et madame Tamara Guttman, alors ambassadrice du Canada pour la Hongrie, la Slovénie et la Bosnie-Herzégovine qui ont aidé à préparer l'emploi du temps et accompagné la délégation tout au long de sa visite. Des remerciements vont également à madame Allison Stewart, madame Zoe Delibasis et monsieur Brian Ebel, qui ont tous joué un rôle dans l'organisation et le déroulement de la visite.

Enfin, les délégués souhaitent remercier le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et la Bibliothèque du Parlement pour la documentation qu'ils ont fournie dans le cadre de la préparation du voyage.

Respectueusement soumis,

Le président du Sénat,
L'honorable Noël A. Kinsella

Dépenses de voyage

Visite de l'honorable Noël A. Kinsella, président du Sénat, et d'une délégation parlementaire, Grèce et Bosnie-Herzégovine

| | |
|--------------------------------|------------------|
| DÉPLACEMENTS | 46 482 \$ |
| HÉBERGEMENT | 6 196 \$ |
| INDEMNITÉS QUOTIDIENNES | 3 779 \$ |
| PROTOCOLE | 6 889 \$ |
| FRAIS DIVERS | 6 953 \$ |
| TOTAL | 70 299 \$ |